

Alors que l'Outaouais est maintenant en zone rouge foncé, le tennis intérieur à la Sporthèque est interdit, la Sporthèque est fermé jusqu'au dimanche 18 avril (inclus). La Sporthèque prévoit ré-ouvrir le lundi 19 avril selon les recommandations de la santé publique.

Règlements zone rouge foncé :

Installations intérieures

- La pratique du tennis est **interdite**.

Installations extérieures

- La pratique récréative en simple ou pour les occupants d'une même résidence est **permise**.
- Les entraînements, les activités guidées ainsi que les cours privés ou de groupe d'un maximum de 8 personnes sont **permis** à la condition que les participants maintiennent en tout temps une distance de deux mètres entre eux et que les groupes soient encadrés par un superviseur.
- Pour les activités de groupe, les participants **doivent porter le masque ou le couvre-visage**.